La migration en chiffres et en droits

2025 | Cahier du rapport annuel

MYRIA
Centre fédéral Migration

Population et mouvements



© Viktor Toader

Dans ce cahier, Myria se focalise sur...



La population au 1er janvier 2024
Les personnes résidant en Belgique selon leur nationalité (Belge ou non), leur origine (nationalité à la naissance ou nationalité des parents), le pays de naissance (Belgique ou à l'étranger) | pg. **5**



Les premiers titres de séjour délivrés en 2023
Combien d'étrangers ont reçu un premier titre de séjour en Belgique en 2023 et pour quel motif ? | pg. **13**

Les mouvements migratoires en 2023
Les immigrations et les émigrations de Belges et d'étrangers vers et depuis la Belgique | pg. **8**

Changements de statut des ressortissants de pays tiers en 2023
Un nouveau titre de séjour pour un autre motif | pg. **16**

La population étrangère fait référence aux personnes étrangères présentes sur un territoire donné, à une date précise. Il s'agit d'une « photographie » de la population à un moment précis.

Les critères choisis pour étudier la population peuvent être divers : la première nationalité, la nationalité actuelle, le pays de naissance. La première section de ce cahier porte sur **la population résidant en Belgique, selon ces différents critères** (les données les plus récentes se réfèrent au 1er janvier 2024).

Les mouvements migratoires sont les entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire concerné, au cours d'une période donnée. Ils renvoient donc plutôt à un « film » des mouvements ayant eu lieu au cours d'une année, par exemple.

La deuxième section de ce cahier présente ces mouvements migratoires à travers **les immigrations et émigrations** enregistrées dans le Registre national (RN).

La troisième section de ce cahier porte également sur les mouvements de population à travers **le nombre de premiers titres de séjour** délivrés à des personnes étrangères par l'Office des étrangers. Pour ces deux aspects, les données les plus récentes se réfèrent à l'année 2023.

Définition des groupes de nationalité

Les pays de l'UE-15 sont, jusque fin 2020, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Les chiffres de l'UE-15 portent sur l'UE-15 hormis la Belgique. À partir du 1er janvier 2021, on parle de l'**UE-14**.

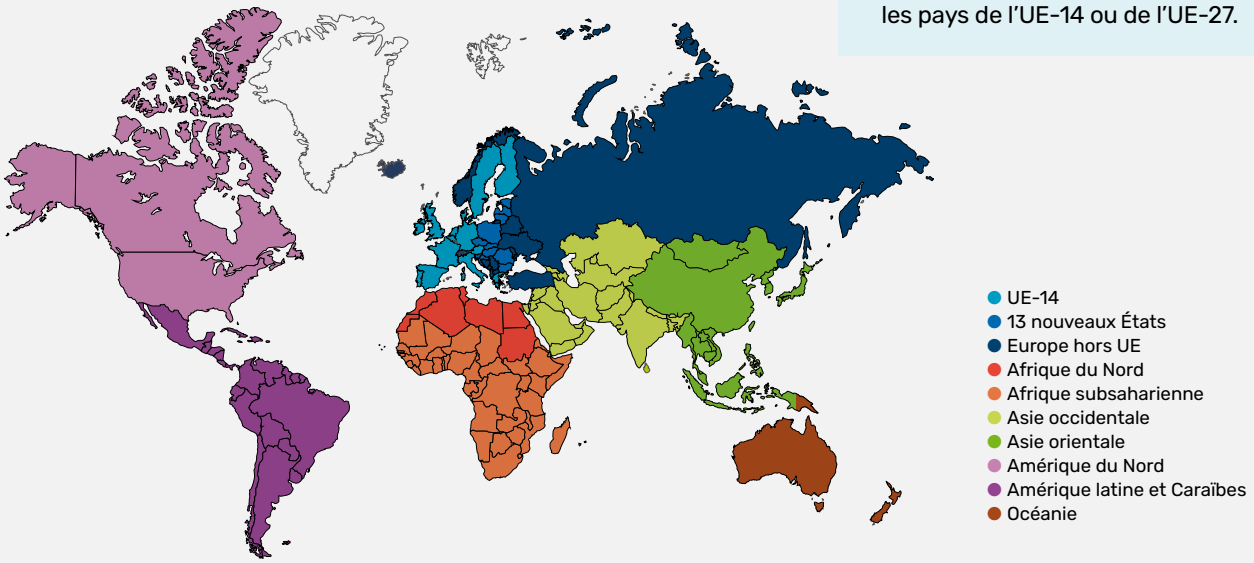
Les **treize nouveaux États membres** de l'UE sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Croatie.

Les **ressortissants de pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non-inclus dans l'UE. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit de l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine et le Vatican.

Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan...), d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël...).

La situation du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020. Cependant, une période de transition allant du 1er février au 31 décembre 2020 a été convenue et durant celle-ci, la législation européenne sur la libre circulation des citoyens de l'UE a continué à s'appliquer pleinement, bien que le Royaume-Uni ne soit plus un État membre de l'UE. Dans ce contexte, les statistiques présentées dans les différents cahiers du rapport incluent le Royaume-Uni dans l'UE-15/l'UE-28 jusqu'au 31 décembre 2020. Pour les statistiques disponibles à partir du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni est présenté comme faisant partie des pays tiers, et l'UE concerne alors les pays de l'UE-14 ou de l'UE-27.



Population

La population résidant en Belgique : nationalité et origine

La population totale résidant en Belgique au 1er janvier 2024 peut être appréhendée à travers trois composantes :

Belges d'origine belge (7.618.446 personnes) + **Belges d'origine étrangère** (2.537.497 personnes) + **Non Belges (étrangers)** (1.607.707 personnes) = **Population totale** (11.763.650 personnes)

La catégorisation de l'origine utilisée par Statbel repose sur trois indicateurs :

- **La nationalité actuelle de l'individu**, qui détermine si la personne est Belge ou étrangère
- **La première nationalité enregistrée de l'individu***
- **La première nationalité enregistrée des parents de l'individu** (lorsque cette information est disponible dans le Registre national)

**La première nationalité enregistrée représente la nationalité consignée au moment de la première inscription de la personne dans le Registre national belge. Dans la plupart des cas, cette première nationalité enregistrée est la nationalité à la naissance de la personne. Dans la suite de ce cahier, c'est le terme de « première nationalité » qui sera employé.*

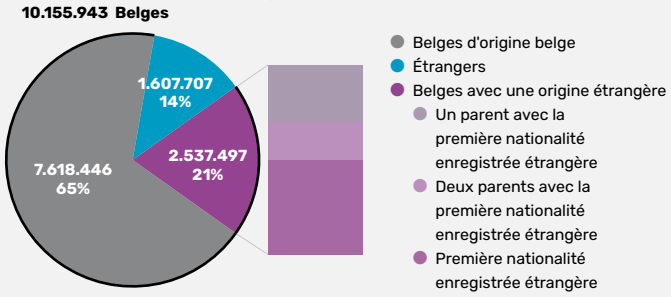
La population de nationalité étrangère ou celle d'origine étrangère ne représente pas le même concept que celui de population immigrée. Ce dernier fait référence à l'historique migratoire de la personne, et non pas à son origine. Il se base sur le pays de naissance et regroupe donc toutes les personnes nées hors du territoire belge. Ces personnes peuvent donc être soit des étrangers nés à l'étranger, soit des Belges nés en dehors de la Belgique.

Source : Statbel

Composition de la population au 1er janvier 2024

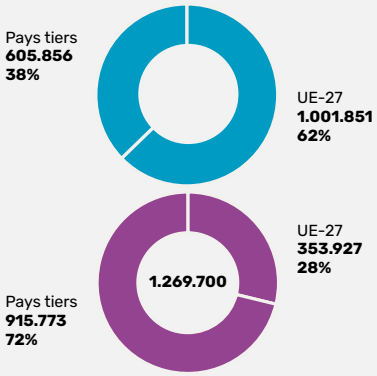
Le 1er janvier 2024, 11.763.650 personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.607.707 étrangers** et **10.155.943 Belges**. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.618.446 personnes**) **étaient d'origine belge**, tandis que **2.537.497 étaient d'origine étrangère**.

Composition de la population de Belgique, au 1er janvier 2024



La catégorie des Belges d'origine étrangère regroupe des personnes dont la nationalité actuelle est belge et dont :

- la première nationalité enregistrée est étrangère (**1.269.700 personnes**, soit 11% de la population)
- la première nationalité est belge et la première nationalité de l'un des parents est étrangère (**738.094 personnes**, soit 6% de la population) ou la première nationalité des deux parents est étrangère (**529.703 personnes**, soit 4% de la population).



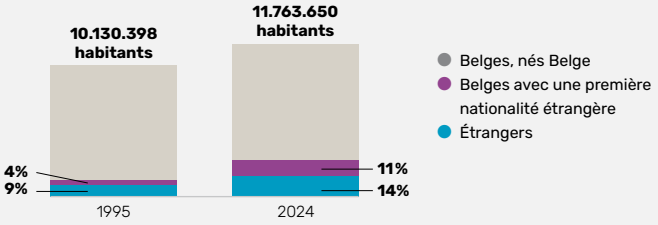
14% de la population en Belgique a une nationalité étrangère. Parmi ces personnes, 62% sont européennes (UE-27)

Les personnes de nationalité belge avec une première nationalité enregistrée étrangère représentent 11% de la population en Belgique. Parmi elles, 72% sont originaires d'un pays tiers

Source : Statbel

La nationalité étrangère: première nationalité et nationalité actuelle

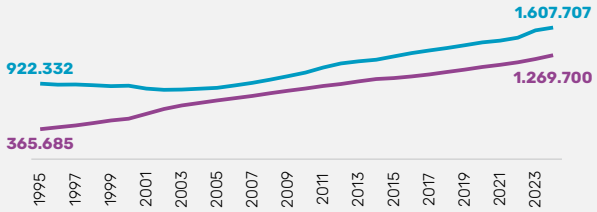
25% des habitants en Belgique ont une première nationalité étrangère ou une nationalité actuelle étrangère. Parmi eux, un peu moins de la moitié sont devenus Belges, les autres ont une nationalité étrangère.





Au 1er janvier 2024, sur 10 habitants en Belgique, un a une nationalité étrangère, un a une première nationalité étrangère mais est devenu Belge, et les 8 restants sont des Belges dont la première nationalité est belge.

Étrangers et Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère



Ces deux groupes de personnes ont augmenté au cours de ces dernières décennies, à un rythme différent :

- Entre 1995 et 2024, le nombre **d'étrangers** a été multiplié par **1,7**. Ils représentaient 9% de l'ensemble de la population résidant en Belgique en 1995, et sont passés à 14% en 2024.
- Quant aux **Belges dont la première nationalité est étrangère**, leur nombre a été multiplié par **3,5** sur la même période. Ils représentaient 4% de la population résidant en Belgique en 1995, et cette proportion est passée à 11% en 2024.

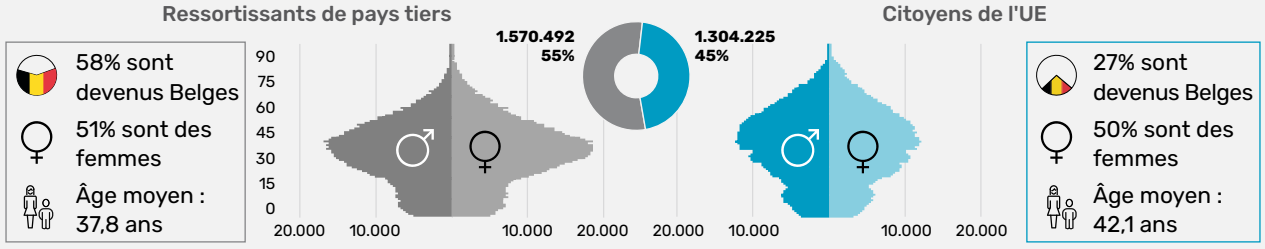
Source : Statbel

Composition de la population dont la première nationalité est étrangère

En Belgique, **la première nationalité de 2.874.717 personnes est étrangère**. Parmi ces personnes, 55% ont comme première nationalité un pays tiers et 45% un pays de l'UE-27. Les caractéristiques de ces groupes sont un peu différentes :

- Parmi les personnes dont la première nationalité est un pays tiers, 58% sont devenues Belges, contre 27% pour les citoyens de l'UE.
- On observe légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes originaires des pays tiers, alors que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, il y a autant d'hommes que de femmes.
- La population originaire des pays tiers est en moyenne un peu plus jeune (âge moyen : 37,8 ans) que la population originaire de l'UE (âge moyen : 42,1 ans) et que les Belges dont la première nationalité enregistrée est belge (âge moyen : 42,4 ans).

2.874.717 résidents dont la première nationalité est étrangère



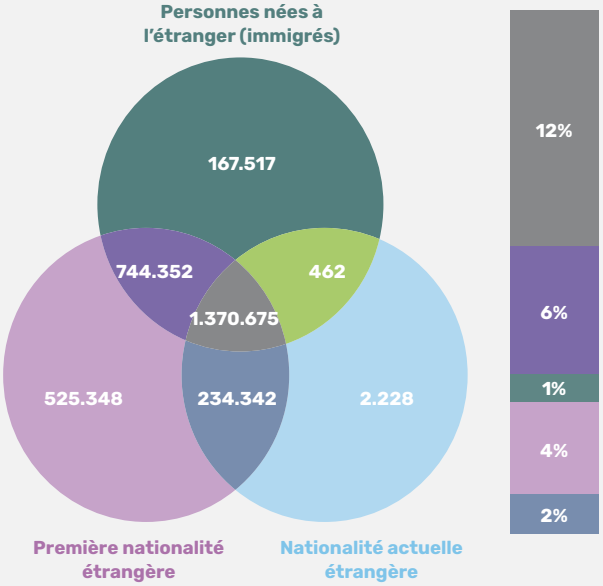
Top-3	Nombre au 1er janvier 2024	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part de ces personnes devenues Belges
Maroc	**355.621**	**12%**	**74%**
Turquie	**168.274**	**6%**	**75%**
URSS (Ex)	**78.077**	**3%**	**41%**

Top-3	Nombre au 1er janvier 2024	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Italie	**276.082**	**10%**	**47%**
France	**228.710**	**8%**	**24%**
Pays-Bas	**201.230**	**7%**	**20%**

Source : Statbel

Le pays de naissance

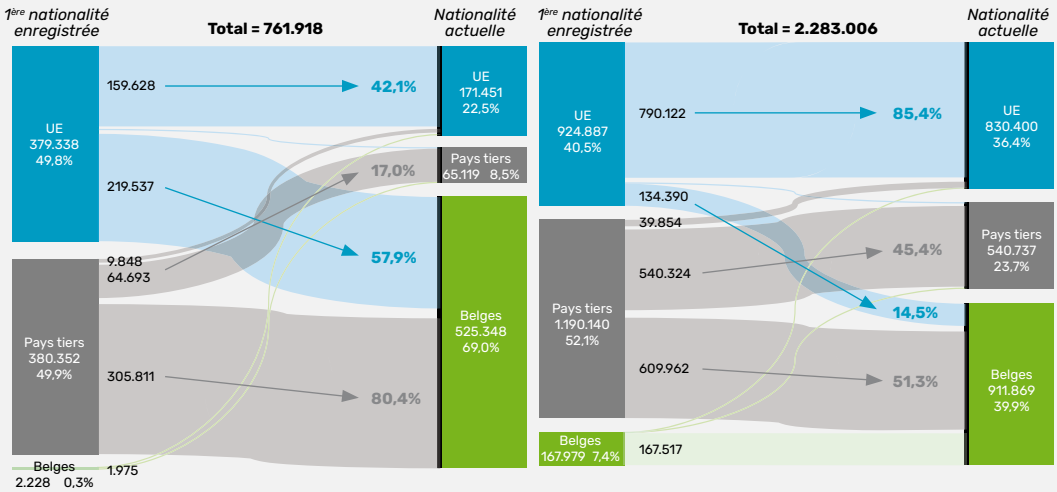
Sur 11.763.650 personnes résidant en Belgique au 1er janvier 2024, la grande majorité (8.718.726 personnes, soit **74%) n'a pas d'historique migratoire direct, au sens où ces personnes sont nées en Belgique et ont une nationalité belge** (comme première nationalité et nationalité actuelle).
Si l'on examine de plus près l'intersection entre les différents critères de lieu de naissance et de nationalité, voici comment se répartissent les 3.044.924 autres personnes (**26% de la population totale**).



À côté des critères de **nationalité** (première nationalité et nationalité actuelle), on dispose d'autres statistiques. Le **pays de naissance** est le critère qui permet d'étudier la **population immigrée**, c'est-à-dire les individus nés en dehors de la Belgique et résidant actuellement sur le territoire. Il est aussi possible de combiner l'ensemble de ces critères, pour illustrer la diversité des parcours et des histoires migratoires de la population.

- **1.370.675 personnes** nées à l'étranger, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **744.352 personnes** nées à l'étranger, dont la première nationalité est étrangère, mais dont la nationalité actuelle est belge.
- **462 personnes** nées à l'étranger, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus Belges (moins de 0,01%).
- **167.517 personnes** nées à l'étranger et Belges (tant de nationalité actuelle, que de première nationalité).
- **525.348 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est étrangère, mais devenues Belges.
- **234.342 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **2.228 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus Belges (0,02%).

Les changements de nationalité interviennent davantage parmi les personnes nées en Belgique



La proportion de personnes devenues Belges est plus importante parmi les personnes nées en Belgique, tant pour les personnes originaires d'un pays de l'UE que d'un pays tiers :

- Parmi les citoyens de l'UE nés en Belgique et résidant actuellement en Belgique, 57,9% sont devenus Belges. Pour les ressortissants de pays tiers, ce chiffre grimpe à 80,4% (17% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 2,6% une autre nationalité UE).
- Parmi les citoyens de l'UE nés à l'étranger et résidant actuellement en Belgique, 14,5% sont devenus Belges. Concernant les ressortissants de pays tiers, 51,3% sont devenus Belges (45,4% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 3,3% une autre nationalité UE).

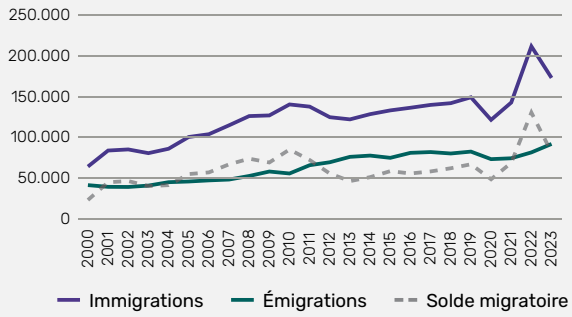
Source : Statbel

Mouvements migratoires

Évolution des mouvements migratoires des étrangers en Belgique

Depuis le début des années 2000, malgré quelques fluctuations, les flux d'immigrations d'étrangers en Belgique indiquent une tendance globale à la hausse.
Les données relatives aux mouvements migratoires de 2023 montrent une forte diminution des immigrations des étrangers, principalement due à la diminution des immigrations des ressortissants de pays tiers, en particulier les Ukrainiens. En effet, au cours de l'année 2023, 173.033 étrangers ont immigré vers la Belgique. Par rapport à l'année 2022, les immigrations étrangères ont diminué de 18% tandis que les émigrations étrangères ont augmenté de 13%.

Migrations d'étrangers en Belgique (2000-2023)



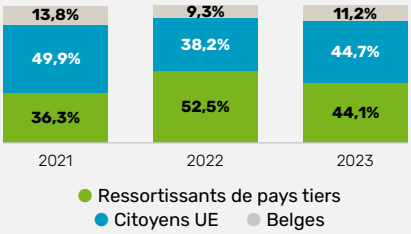
Définitions

- Au niveau belge, les statistiques sur les **immigrations** incluent les immigrations déclarées des personnes qui viennent résider en Belgique pour plus de 3 mois, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement de personnes bénéficiaires de la protection internationale ou d'anciens demandeurs de protection internationale autorisés à séjourner en Belgique sur une autre base que la protection internationale. Les demandeurs d'asile n'intègrent donc les statistiques des immigrations que lorsqu'ils sont reconnus réfugiés ou lorsqu'ils changent de registre sur une autre base. En 2023, ces changements de registre représentaient 12,2% des immigrations d'étrangers.
- Les statistiques sur les **émigrations** incluent principalement les émigrations déclarées ainsi que les personnes radiées du Registre national, soit pour absence détectée par les autorités municipales, soit en raison de la perte du droit de séjour ou d'un refus.
- Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations) d'un territoire donné.

Mouvements migratoires des étrangers et des Belges

En 2023, 173.033 immigrations étrangères ont été enregistrées en Belgique, pour 91.781 émigrations. Alors que les immigrations concernaient habituellement davantage les citoyens de l'UE, l'année précédente a marqué un renversement de cette tendance, en raison de la forte augmentation des migrations liées au conflit russo-ukrainien. En 2023, on observe une répartition équilibrée des immigrations étrangères entre les citoyens européens et les ressortissants de pays tiers. Cependant, les émigrations concernent plus les citoyens de l'UE que les ressortissants de pays tiers (66% contre 34%). Les Belges effectuent également des mouvements migratoires : en 2023, 21.854 entrées ont été comptabilisées contre 36.757 départs.

Répartition des immigrations selon la région de nationalité (2021-2023)



En 2023, pour les ressortissants de pays tiers, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées pour 4 départs, contre 10 pour 7 en ce qui concerne les citoyens UE. Pour les Belges, pour 10 entrées, ce sont 17 départs qui ont été recensés.

Ressortissants de pays tiers



85.917 immigrations



30.926 émigrations

Citoyens UE



87.116 immigrations



60.855 émigrations

Belges



21.854 immigrations

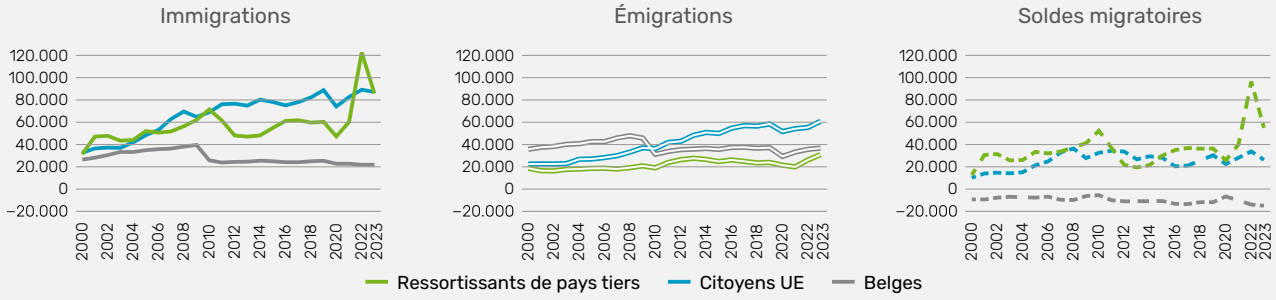


36.757 émigrations

Source : Statbel

Évolution des mouvements migratoires des étrangers et des Belges

Évolution des mouvements migratoires ces deux dernières décennies



Il ressort de l'analyse de ces trois graphiques :

Entrées :

- À la suite de l'élargissement de l'Union européenne, les entrées des **citoyens UE** dans le territoire belge ont été multipliées par 2,7 entre 2000 et 2023.
- L'immigration des **ressortissants de pays tiers**, bien que généralement inférieure à celle des citoyens de l'UE, a également été multipliée par 2,7 sur la période étudiée. Toutefois, cette évolution s'est caractérisée par des fluctuations plus marquées. À titre d'exemple, ce facteur de multiplication était de 3,9 sur la période 2000-2022.

Sorties :

- Les sorties des **citoyens UE** du territoire belge affichent une tendance à la hausse avec une multiplication par 2,7 entre 2000 et 2023.
- Pour les **ressortissants de pays tiers**, on observe une courbe relativement stable où les émigrations ont été multipliées par 1,7 sur la même période avec, entre 2011 et 2014 et entre 2021 et 2023, une nette augmentation. Les Ukrainiens ont joué un rôle clé, représentant 8,3% des émigrants étrangers en 2023.

Solde migratoire :

Ces deux groupes d'étrangers affichent un solde migratoire positif qui oscille entre 20.000 et 55.000 ces dernières années, hormis 2022. Les flux migratoires des Belges sont restés relativement stables, avec environ 28.000 entrées pour 38.000 sorties, donnant lieu à un solde migratoire négatif.

- **L'immigration en 2023 reste encore très élevée :** Bien qu'en nette baisse par rapport à 2022, l'immigration des **ressortissants de pays tiers** atteint la deuxième valeur la plus élevée jamais enregistrée, les Ukrainiens figurant toujours parmi les principales raisons de cette tendance. Parallèlement, les émigrations, tant des **citoyens UE** que des ressortissants de pays tiers, ont atteint un niveau record sur la période 2000-2023.

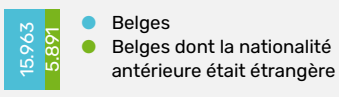
Première nationalité des immigrants

La nationalité n'est pas une caractéristique figée, elle peut évoluer au cours de la vie. Parmi les immigrants enregistrés dans les mouvements de population en Belgique en 2023, **certains sont arrivés avec une nationalité différente de leur nationalité à la naissance** (appréhendée ici à travers la première nationalité enregistrée dans le RN).

173.033 immigrations d'étrangers



21.854 immigrations de Belges



Parmi les **173.033 immigrations d'étrangers :**

- **124.628 personnes (soit 72%)** avaient une première nationalité enregistrée différente de celle présentée au moment de leur immigration en Belgique. Il s'agit essentiellement de personnes dont la nationalité était indéterminée au moment de leur inscription au RN ou de personnes dont le pays de naissance n'existe plus comme tel (Union Soviétique, Yougoslavie). Cette catégorie concerne principalement les Roumains, les Ukrainiens et les Français, ceux-ci comptant respectivement pour 11%, 9% et 8% des étrangers ayant changé de nationalité, en passant d'une première nationalité indéterminée.
- **63 personnes étaient Belges et ont changé de nationalité** avant leur immigration en 2023. Il s'agit surtout de Belges ayant acquis la nationalité d'un autre pays de l'UE (Pays-Bas, France).

Parmi les **21.854 immigrations de Belges :**

- **27% ont une première nationalité étrangère (5.891 personnes)**. Il s'agit de personnes originaires du Maroc (14%), de Turquie (8%), de RD Congo (6%), mais également d'Italie (4%) ou de France (3%).
- **Les 15.963 autres migrants belges sont Belges de naissance.**

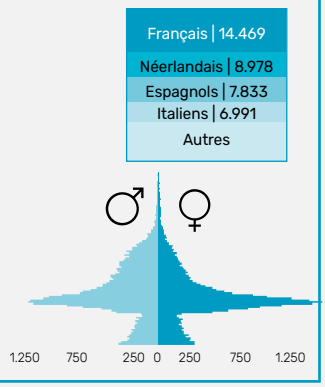
Source : Statbel

Caractéristiques des principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2023

Les immigrations étrangères proviennent à 50% d'un pays de l'UE, à 15% d'un pays européen hors UE et à 15% du continent asiatique. Pour le reste, 14% concernent le continent africain et 4% le continent américain. Parmi les principales nationalités, la Roumanie détient la première position avec 20.888 immigrations, soit 12% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la France (8%), l'Ukraine (8%), les Pays-Bas (5%), l'Espagne (4%) et le Maroc (4%). En termes de répartition par sexe, l'Ukraine compte le plus grand nombre d'immigrantes (7.506), tandis que la Roumanie enregistre le plus grand nombre d'immigrants masculins (14.655).

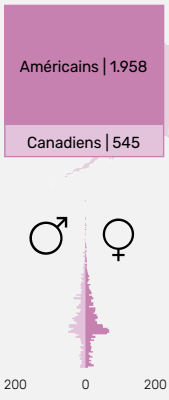
UE-14

- Ensemble, les 51.736 immigrants issus d'un pays de l'UE-14 représentent un tiers des immigrations enregistrées en Belgique en 2023.
- 48% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,1 ans



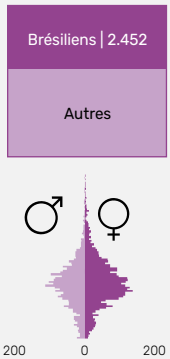
Amérique du Nord

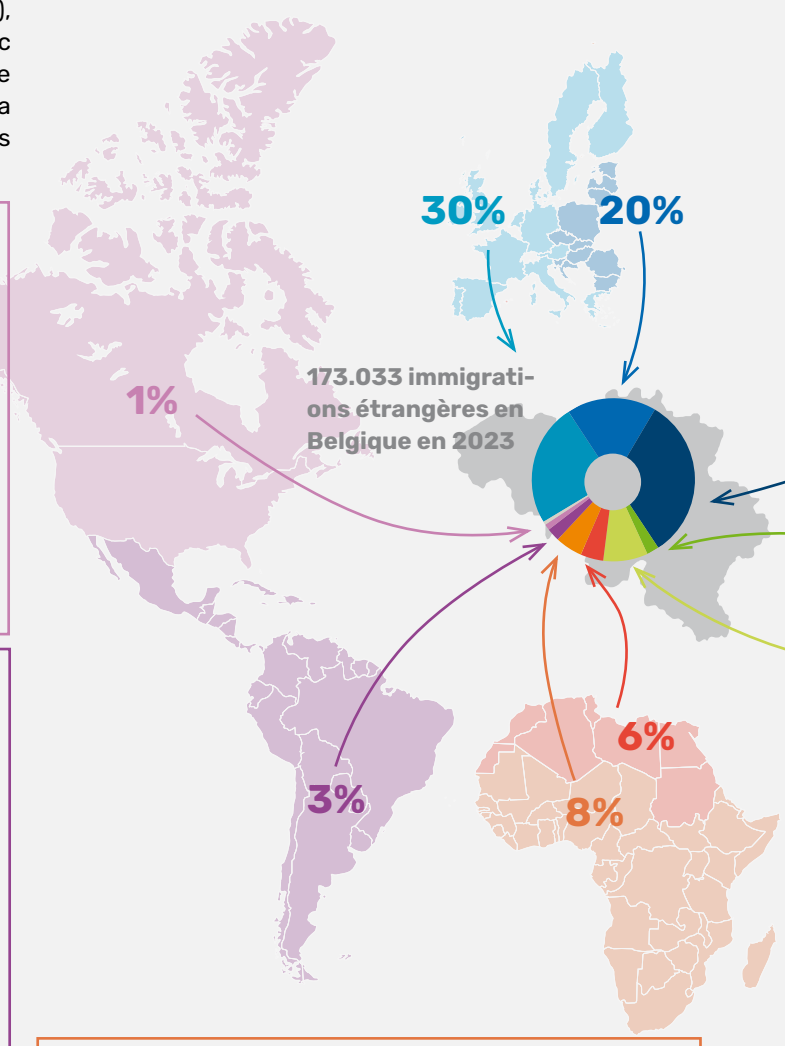
- 2.503 immigrations étrangères concernaient des personnes originaires d'Amérique du Nord. Elles représentent 1% de l'ensemble des immigrations enregistrées en Belgique en 2023.
- 53% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,5 ans



Amérique latine et Caraïbes

- 5.830 personnes, soit 3% des immigrants enregistrés en Belgique en 2023, ont la nationalité d'un pays d'Amérique latine.
- 58% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,2 ans

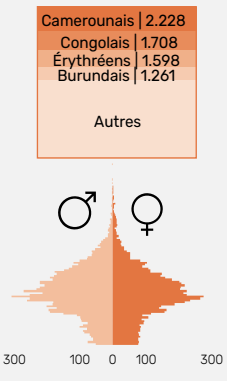




En 2023, 46% des immigrations étrangères concernent des femmes. Cette proportion est stable ces dernières années, mais elle était plus élevée il y a 20 ans. La proportion de femmes varie fortement selon l'origine des migrants. Les personnes en provenance des États entrés dans l'UE à partir de 2004 sont de plus en plus majoritairement des hommes. À l'inverse, certains mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale, d'Europe hors UE ou d'Amérique latine sont plus majoritairement féminins. En 2023, l'immigration en provenance de Thaïlande (82%), de Moldavie (70%), du Vietnam (69%), des Philippines (66%), du Mexique (62%) et de Russie (60%) est majoritairement féminine.

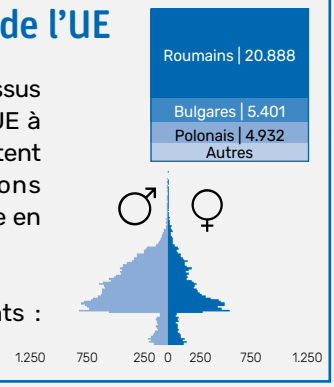
Pays d'Afrique subsaharienne

- 14.086 personnes, soit 8% des immigrants enregistrés en Belgique en 2023, ont la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne
- 47% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 27,2 ans



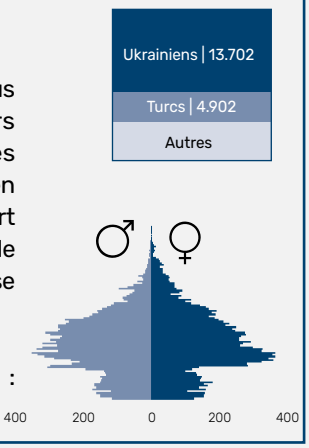
13 nouveaux États de l'UE

- Les 35.380 immigrants issus d'un pays entré dans l'UE à partir de 2004 représentent 20% des immigrations enregistrées en Belgique en 2023.
- 36% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,6 ans



Europe hors UE

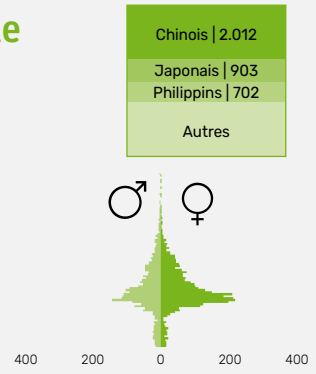
- Les 25.456 immigrants issus d'un pays européen hors UE représentent 15% des immigrations enregistrées en Belgique en 2023. Par rapport à 2022, cet effectif a baissé de 63%, impact direct de la baisse des arrivées des Ukrainiens.
- 51% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,6 ans

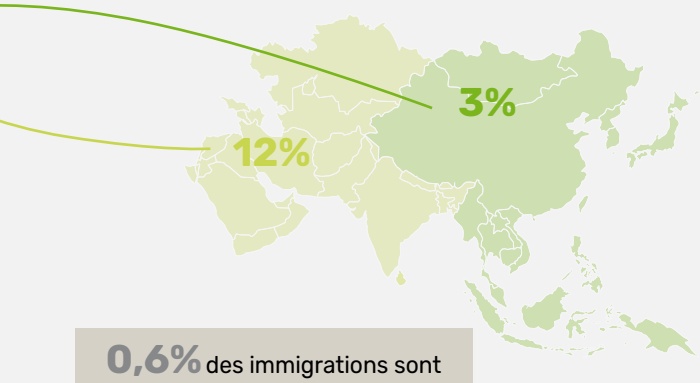




Pays d'Asie orientale

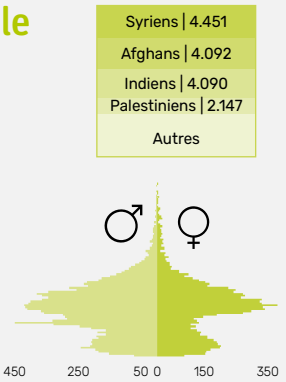
- Parmi les immigrants enregistrés en Belgique en 2023, 3% ont la nationalité d'un pays d'Asie orientale. Il s'agit de 5.691 personnes.
- 61% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28,3 ans





Pays d'Asie occidentale

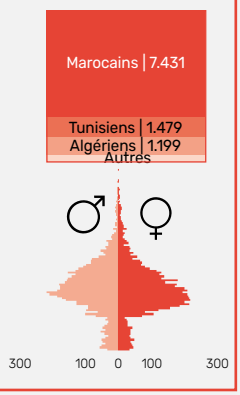
- Parmi les immigrants enregistrés en Belgique en 2023, 12% ont la nationalité d'un pays d'Asie occidentale. Il s'agit de 20.729 personnes, une augmentation de 11% par rapport à 2022.
- 42% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 24,7 ans



0,6% des immigrations sont issues d'Océanie (ou sont de nature indéterminée)

Pays d'Afrique du Nord

- 10.599 personnes, soit 6% des immigrants enregistrés en Belgique en 2023, ont la nationalité d'un pays d'Afrique du Nord.
- 52% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,6 ans



Les personnes qui immigrent sont relativement jeunes. La moyenne d'âge de cette population est de **29 ans**. Des différences s'observent sur le plan de la structure par âge et sexe selon l'origine des migrants : c'est ce qu'indiquent les pyramides des âges. On observe par exemple une structure plus jeune des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne ou d'Asie occidentale. La base de ces pyramides est plus large qu'ailleurs, indiquant la présence d'une plus grande proportion de jeunes et d'enfants. Cela diminue la moyenne d'âge : 27,2 ans pour les ressortissants subsahariens et 24,7 pour ceux d'Asie occidentale. En revanche, les pyramides des âges des pays d'Afrique du Nord et des 13 nouveaux États de l'UE présentent une base plus étroite, reflétant une plus faible proportion de jeunes et d'enfants, ce qui entraîne un âge moyen plus élevé de 30,6 ans.

Source : Statbel

Principales nationalités des immigrants étrangers

Il ressort de l'analyse du tableau à droite des informations importantes :

- Sur les trois années, au moins 8 nationalités sur 10 sont de l'**UE**.
- Les **Français**, les **Néerlandais** et les **Roumains** figurent souvent parmi les quatre principales nationalités d'immigrants. Cependant, les Roumains commencent à figurer dans le top 5, directement après leur entrée dans l'UE en 2007.
- Depuis 2007, année de l'adhésion de la Bulgarie à l'UE, les **Bulgares** font partie des dix principales nationalités, alors qu'ils étaient absents de ce classement auparavant.
- Les **Polonais** ont fortement diminué depuis les années 2000, accusant un recul sans quitter les dix premières places. À l'inverse, le nombre de **Marocains** augmente, sans toutefois retrouver les niveaux des années 2000.
- Les **Ukrainiens** apparaissent à la 3ème place en 2023, résultat direct du conflit russo-ukrainien.
- Depuis 2013, les **Allemands** reculent progressivement dans le classement, atteignant la 15e place en 2023 avec 3.107 entrées, une tendance liée au déclin des immigrations en provenance de l'UE-14.

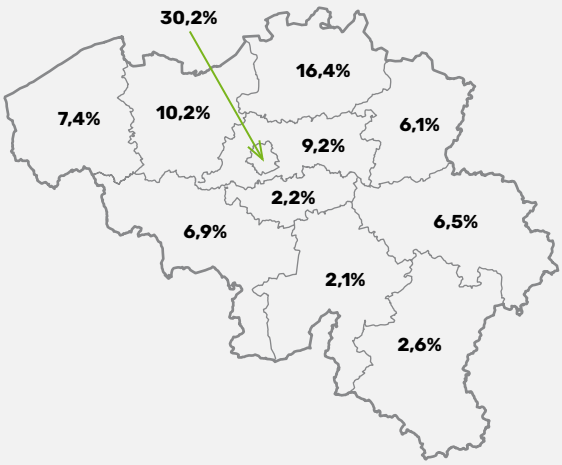
Principales nationalités des immigrants en 2013, 2018 et 2023

Top 10 2013		Top 10 2018		Top 10 2023	
France	14.328	Roumanie	20.930	Roumanie	20.888
Roumanie	10.814	France	14.069	France	14.469
Pays-Bas	9.568	Pays-Bas	9.446	Ukraine	13.702
Pologne	7.961	Italie	6.825	Pays-Bas	8.978
Espagne	6.417	Maroc	5.654	Espagne	7.833
Italie	6.256	Pologne	5.603	Maroc	7.431
Maroc	5.073	Bulgarie	5.358	Italie	6.991
Portugal	4.610	Espagne	5.202	Portugal	5.660
Bulgarie	4.442	Inde	4.116	Bulgarie	5.401
Allemagne	3.002	Portugal	3.985	Pologne	4.932
Autres	49.557	Autres	60.763	Autres	76.748
Total	**122.028**	**Total**	**141.951**	**Total**	**173.033**

Source : Statbel

Distribution des immigrants étrangers sur le territoire Belge en 2023

- La distribution des immigrants selon la province d'accueil montre que la Région de Bruxelles-Capitale est celle qui accueille le plus grand nombre d'immigrants avec 30,2%, suivie par la province d'Anvers avec 16,4%.
- En analysant la répartition par sexe, on trouve souvent un nombre d'immigrants masculins plus élevé. Or, on peut préciser que Bruxelles-Capitale (52,7%), Anvers (52,6%) et le Brabant wallon (52,4%) ont une proportion légèrement moins élevée d'hommes que d'autres provinces.
- L'âge moyen des immigrants varie peu selon les provinces, allant de 27,8 ans (Namur) à 30,5 ans (Limbourg).
- Les Roumains figurent à la première place du classement des immigrants par nationalité quand il s'agit de la Flandre occidentale, du Brabant flamand et de la Flandre orientale, représentant respectivement 20%, 18% et 12% du total des immigrants de chaque province.
- Pour le Hainaut, Bruxelles-Capitale, le Brabant wallon, Namur et Liège, ce sont les Français qui viennent en tête du classement des immigrants avec des proportions respectives de 24%, 14%, 13%, 13% et 11%.



- Les Néerlandais figurent à la 1ère place dans les provinces du Limbourg et d'Anvers (26% et 13%).
- La province de Luxembourg affiche une première position des immigrants portugais avec un pourcentage de 20%.

Source : Statbel

Premiers titres de séjour

Premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés en Belgique ou à l'étranger

Statistiques sur les premiers titres de séjour

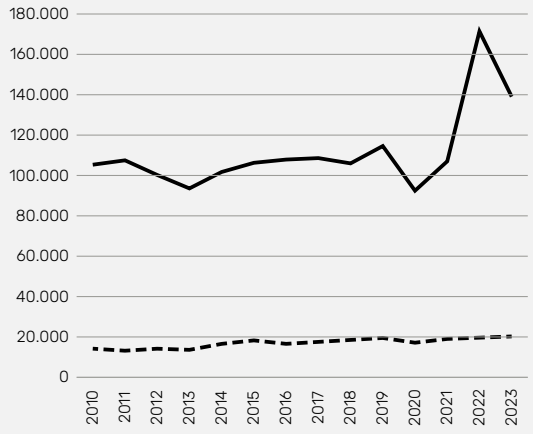
Pour comprendre la composition des mouvements migratoires, il est intéressant de savoir dans quel contexte les migrants sont arrivés en Belgique. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'aborder les motifs légaux de migration. Juridiquement, il serait plus exact de parler de cartes et de documents de séjour, car aucun « titre de séjour » n'est délivré aux citoyens de l'UE. Par facilité de langage, le terme « titre de séjour » est utilisé ici tant pour les citoyens de l'UE que pour les citoyens non européens.
Comme dans les statistiques sur les mouvements d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres des premiers titres de séjour. Ils ne sont inclus dans les statistiques que s'ils sont reconnus comme réfugiés ou s'ils bénéficient d'une protection subsidiaire ou d'un premier titre de séjour sur une autre base.

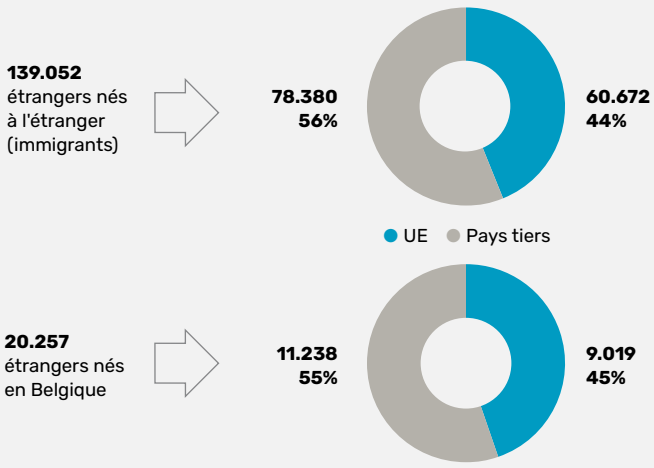
En 2023, 159.309 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes de nationalité étrangère résidant en Belgique.

La grande majorité (87%) de ces personnes sont des immigrants, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger, 13% sont quant à elles nées en Belgique.

- Les **étrangers qui viennent sur le territoire belge** doivent s'inscrire dans leur commune de résidence et se voient ensuite délivrer un titre de séjour en fonction de leur type de visa ou de leur autorisation de séjour.
- Les **étrangers nés en Belgique** doivent également être inscrits dans les registres et reçoivent donc également un premier titre de séjour.

Premiers titres délivrés à des étrangers selon le pays de naissance





- Comme pour les mouvements d'immigration, le nombre de premiers titres de séjour accordés en 2023 a enregistré une baisse par rapport à l'année précédente. Entre 2022 et 2023, le nombre de premiers titres de séjour a connu une baisse de 17%. Cette dernière est due à la baisse du nombre d'arrivées de personnes fuyant le conflit russo-ukrainien.
- En 2023, 139.052 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes nées à l'étranger et vivant actuellement en Belgique. En comparaison avec l'année 2022, la part des titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers est passée de 64% à 56%.
- Un premier titre de séjour a été octroyé à 20.257 étrangers nés en Belgique ; 55% d'entre eux ont pour nationalité un pays tiers. Toutefois, parmi ces bénéficiaires de pays tiers, 37% possèdent une nationalité indéterminée.

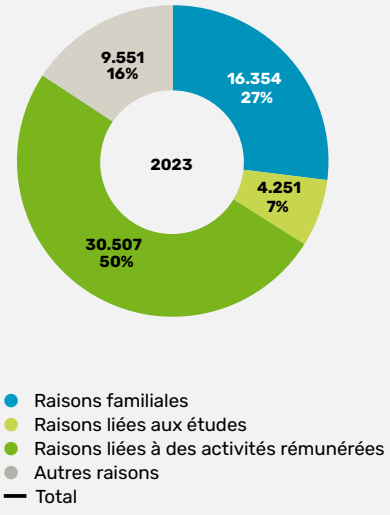
Source : OE

Motif de délivrance du premier titre de séjour pour les immigrants citoyens de l'UE

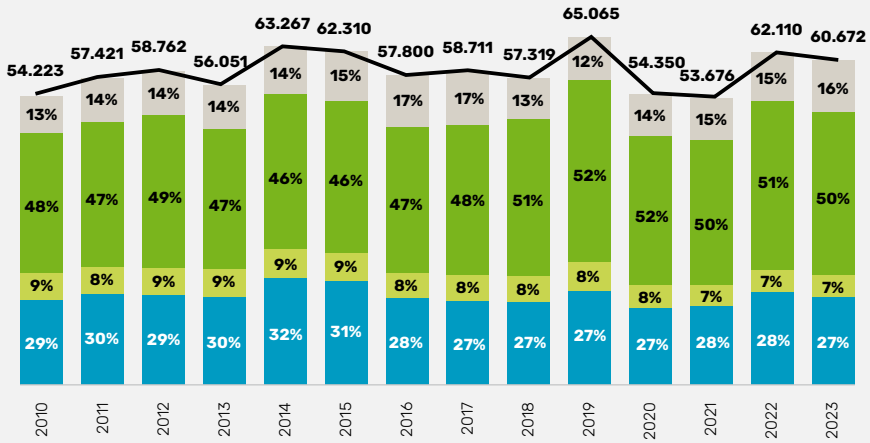
En 2023, **60.672** premiers titres de séjour ont été délivrés à des citoyens de l'UE. La répartition des premiers titres de séjour selon le motif n'a pas connu de grand changement au fil des années. En effet, les principaux motifs de séjour sont les raisons liées à une activité rémunérée (50%), devant les raisons familiales (27%) et d'études (7%).

Distribution des premiers titres de séjour délivrés aux citoyens UE selon le motif (2023)

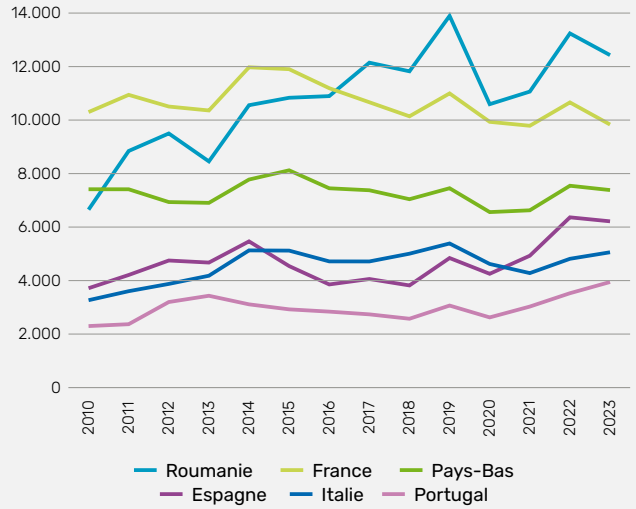
60.672 premiers titres de séjour



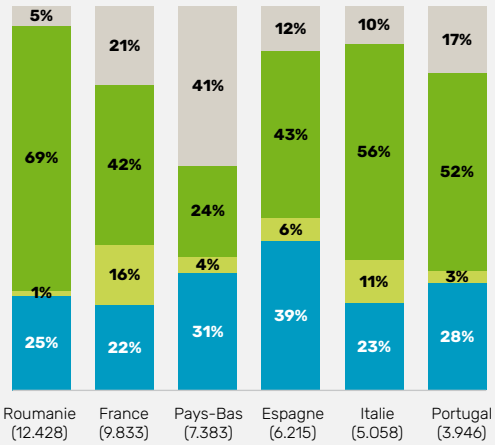
Premiers titres de séjour délivrés aux citoyens UE par motif



Principales nationalités de l'UE ayant obtenu un premier titre de séjour en 2023 et évolution 2010-2023



Répartition des motifs par nationalités de l'UE en 2023



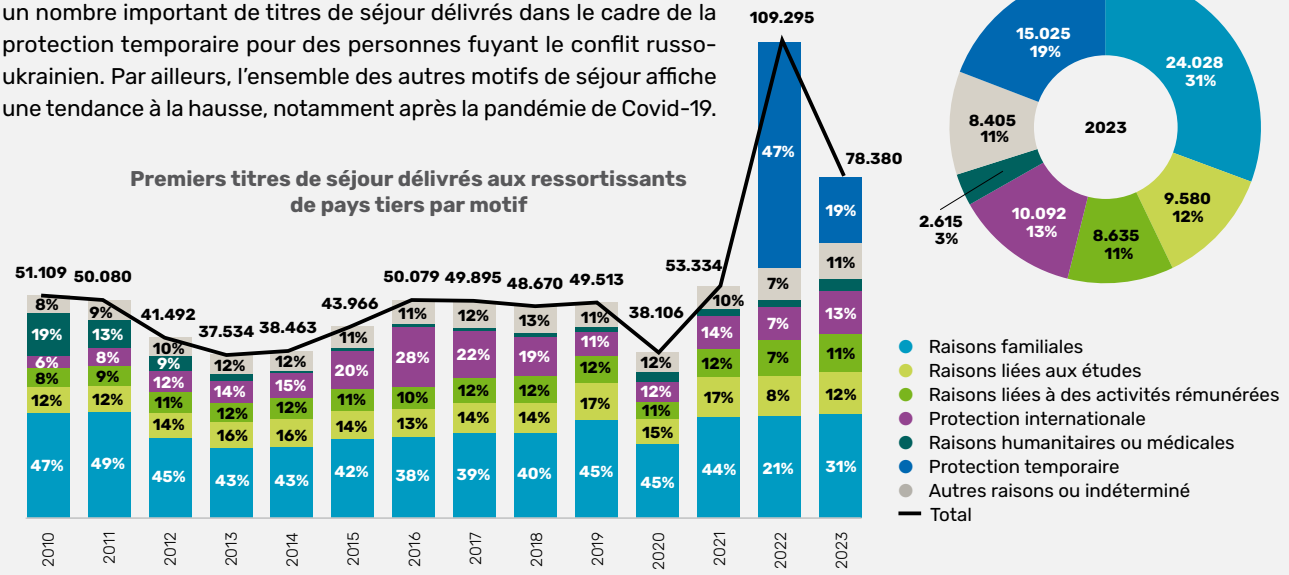
- Depuis 2017, les Roumains occupent la première place. Les Français et les Néerlandais viennent, respectivement, en deuxième et troisième position. Entre 2022 et 2023, toutes les nationalités ont connu une baisse en termes d'octroi de premiers titres de séjour, la baisse la plus importante a été observée chez les Français (8% de moins de premiers titres de séjour). Cependant, les Italiens et les Portugais affichent une augmentation respective de 5% et 12%.
- En 2023, les Roumains, les Italiens et les Portugais sont surtout concernés par des premiers titres de séjour délivrés pour une activité rémunérée (69%, 56%, et 52% respectivement contre 50% pour la moyenne des nationalités UE). Les Français et les Italiens présentent une proportion d'étudiants au-dessus de la moyenne (16% et 11% contre 7% pour la moyenne des nationalités UE). Les premiers titres de séjour pour raisons familiales sont surtout délivrés aux Espagnols et aux Néerlandais. En effet, ces proportions atteignent respectivement 39% et 31% (contre 27% pour la moyenne des nationalités UE).

Source : OE

Motif de délivrance du premier titre de séjour pour les immigrants ressortissants de pays tiers*

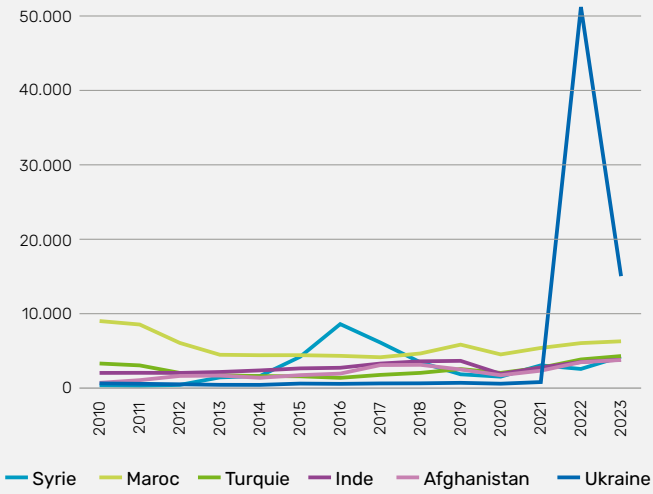
Le nombre de premiers titres de séjour octroyés aux immigrants ressortissants de pays tiers a connu en 2023 une baisse importante (-28%) par rapport à 2022. Cependant, ce nombre reste toujours élevé par rapport aux années précédentes. On note en 2022 et 2023 un nombre important de titres de séjour délivrés dans le cadre de la protection temporaire pour des personnes fuyant le conflit russo-ukrainien. Par ailleurs, l'ensemble des autres motifs de séjour affiche une tendance à la hausse, notamment après la pandémie de Covid-19.

Premiers titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers par motif

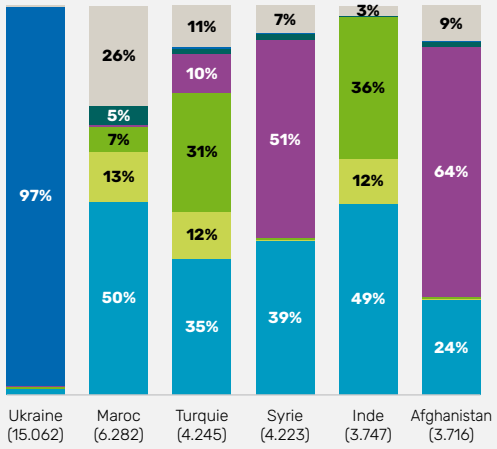


Motifs-Immigrants de pays tiers (2023)
78.380 premiers titres de séjour

Principales nationalités de pays tiers ayant obtenu un premier titre de séjour en 2023 et évolution 2010-2023



Répartition des motifs par nationalités de pays tiers en 2023



- Les Ukrainiens, en dépit d'une baisse de 71% par rapport à 2022, restent en tête du classement, avec 15.062 premiers titres de séjour (51.188 en 2022), délivrés majoritairement dans le cadre d'une protection temporaire.
- En 2023, les Marocains occupent la deuxième place du classement, bien qu'ils aient souvent occupé la première place par le passé. Entre 2010 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour délivrés à cette population a connu une baisse significative. Cette diminution s'explique notamment par la réforme de 2011 sur le regroupement familial, qui a particulièrement affecté les ressortissants marocains.
- Les Indiens et les Turcs se distinguent par une part plus importante de premiers titres délivrés pour une activité rémunérée (36% et 31% respectivement).
- Les premiers titres de séjour délivrés aux Syriens ont connu une augmentation importante entre 2022 et 2023 (+63%). La moitié de ces titres concernent la protection internationale et 39% le regroupement familial. Les Afghans présentent un profil similaire, avec 64% des titres liés à la protection internationale et 24% à des raisons familiales.

Nationalité inconnue est incluse dans les données sur les premiers titres de séjours délivrés à des ressortissants de pays tiers.

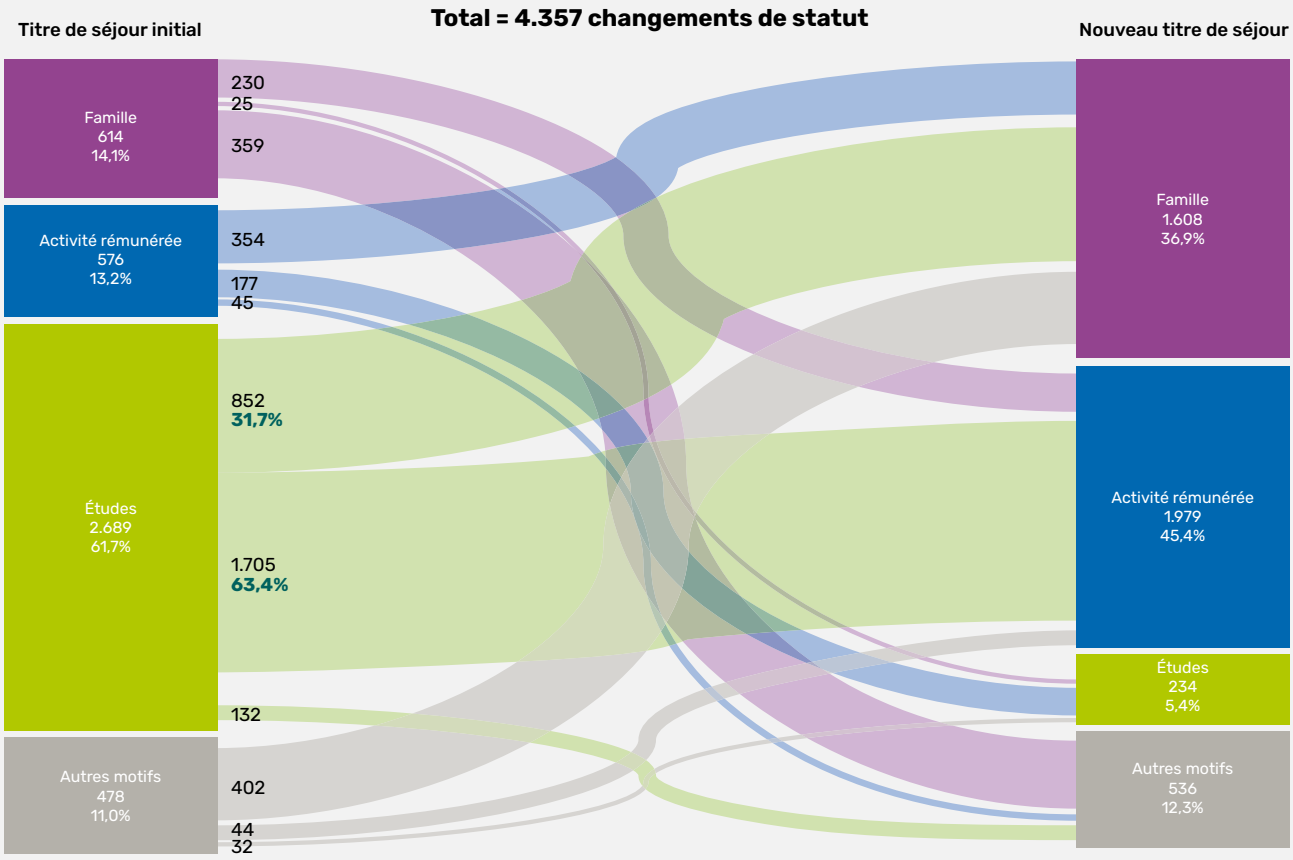
Source : OE

Titres de séjour : changements de statut de ressortissants de pays tiers en 2023

La plupart des changements de statut concernent des étudiants qui obtiennent un nouveau titre de séjour pour une activité rémunérée ou pour des raisons familiales.

Les étrangers disposant d'un titre de séjour délivré pour raisons familiales, raisons liées à une activité rémunérée, raisons d'études ou pour tout autre motif peuvent changer de situation et obtenir un nouveau titre de séjour pour un autre de ces motifs (exemple : un étudiant, trouvant un emploi à la suite de ses études, peut passer d'un titre de séjour pour raison d'études à un titre de séjour pour raison d'activité rémunérée).

Ces données présentent les changements de statut en 2023 des ressortissants de pays tiers selon la raison du titre de séjour initial et celle du nouveau titre de séjour.



Note : Les chiffres relatifs aux changements de statut concernent les ressortissants de pays tiers nés en Belgique et à l'étranger. Les « autres motifs » englobent la protection internationale, les raisons humanitaires et les raisons non enregistrées.

En 2023, 61,7% des changements de statut concernaient des personnes passant d'un statut de séjour lié aux études à un autre statut.

Parmi ces **2.689 ressortissants de pays tiers**,

- 63,4% (**1.705**) ont basculé vers un titre de séjour délivré pour des raisons liées à une activité rémunérée ;
- 31,7% (**852**) ont obtenu un titre de séjour pour raisons familiales.
- À l'inverse, très peu de ressortissants de pays tiers (234, soit 5,4%) changent de statut de séjour pour obtenir un titre de séjour lié à des études. Les changements de type de titre de séjour en vue d'obtenir un titre de séjour pour des raisons liées à une activité rémunérée sont les plus importants (1.979 ou **45,4%**). Les changements de statut pour raisons familiales arrivent en deuxième position (1.608 ou **36,9%**).

Source : OE – Eurostat

Take aways

La population au 1er janvier 2024



Le 1er janvier 2024, **11.763.650** personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.607.707** étrangers et **10.155.943** Belges. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.618.446** personnes) était d'origine belge, tandis que **2.537.497** étaient d'origine étrangère, représentant 21% de la population totale.

Sur 20 habitants en Belgique,

- **15** sont des Belges dont la première nationalité est belge,
- **3** ont une nationalité étrangère,
- **2** ont une première nationalité étrangère et sont devenus Belges.

Mouvements migratoires en 2023

173.033 étrangers ont immigré vers la Belgique, pour **91.781** émigrations. Par rapport à l'année 2022, les immigrations étrangères ont diminué de **18%** tandis que les émigrations étrangères ont augmenté de **13%**. Deux tendances portées en partie par les mouvements migratoires des Ukrainiens.

En 2023, pour **les ressortissants de pays tiers**, **10 entrées** sur le territoire belge sont enregistrées pour **4 départs**, contre **10 pour 7** en ce qui concerne **les citoyens UE**.

Pour les **Belges**, pour **10 entrées**, ce sont **17 départs** qui ont été recensés.

50% des immigrations étrangères proviennent **d'un pays de l'UE**, **15%** d'un **pays européen hors UE** et **15%** du **continent asiatique**. Pour le reste, **14%** concernent le **continent africain** et **4%** le **continent américain**.

Parmi les principales nationalités, la **Roumanie** détient la première position avec **20.888** immigrations, soit **12%** de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la **France (8%)**, **l'Ukraine (8%)**, **les Pays-Bas (5%)**, l'**Espagne (4%)** et le **Maroc (4%)**.

46% des immigrations étrangères concernent des **femmes**.

Cette proportion est très variable selon la région d'origine des immigrants.

Les personnes en provenance **des nouveaux États de l'UE** sont majoritairement **des hommes**. À l'inverse, les mouvements migratoires en provenance de pays **d'Asie orientale** ou **d'Amérique latine et Caraïbes** sont majoritairement **féminins**.

30,2% des immigrations étrangers sont installés dans la **région de Bruxelles-Capitale**, tandis que **16,4%** d'entre eux résident dans la province d'**Anvers**.

La population immigrée est souvent majoritairement masculine, mais **Bruxelles-Capitale (52,7%)**, **Anvers (52,6%)** et le **Brabant wallon (52,4%)** présentent une proportion légèrement plus faible d'hommes. L'âge moyen des immigrants reste stable entre les provinces, variant de **27,8 ans (Namur)** à **30,5 ans (Limbourg)**.

Les premiers titres de séjour délivrés en 2023

159.309 **premiers titres de séjour** ont été délivrés à des personnes de nationalité étrangère résidant en Belgique. Ce chiffre inclut les personnes nées en Belgique.

Entre 2022 et 2023, le nombre de premiers titres de séjour a connu une baisse de 17%. Cette dernière est due à la baisse du nombre d'arrivées de personnes fuyant le conflit russo-ukrainien.

60.672 **premiers titres de séjour** ont été délivrés à des immigrants **citoyens de l'UE**. Les principaux motifs de séjour pour ce groupe sont les raisons liées à une activité rémunérée (50%), devant les raisons familiales (27%) et d'études (7%).

Pour les immigrants **ressortissants de pays tiers**, **78.380** **premiers titres de séjour** ont été octroyés, une baisse importante (-28%) par rapport à 2022. On note en 2022 et 2023 un nombre important de premiers titres de séjour délivrés dans le cadre de la protection temporaire pour des personnes fuyant le conflit russo-ukrainien.

Parmi les **ressortissants de pays tiers**, les raisons familiales viennent en première position en termes de motif de délivrance (31%), suivies par la protection temporaire (19%), la protection internationale (13%), les raisons d'études (12%) et les activités rémunérées (11%).

Modifications de statut des ressortissants de pays tiers en 2023

4.357 changements du statut de séjour des ressortissants de pays tiers en 2023 où **61,7%** des cas concernent des **étudiants** ayant reçu un nouveau permis de séjour, principalement pour une **activité rémunérée ou pour des raisons familiales**.



Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits humains.

Le rapport *La migration en chiffres et en droits* a vocation à informer chaque année sur l'actualité des flux migratoires et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Myria
Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be

www.myria.be
@MyriaBe
@myria.be
www.facebook.com/MyriaBe
www.linkedin.com/company/myria-federal-migration-centre

MYRIA
Centre fédéral Migration

E.R. : Koen Dewulf, Directeur de Myria - Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles - www.myria.be - myria@myria.be - juin 2025